

MATIERE ORGANIQUE
PLASTIQUE
ASPHALTE
HUILE USAGEE
VERRE
PEINTURE
METAL
PAPIER
TEXTILE

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

RECYC-QUÉBEC

Québec



La gestion des matières résiduelles, c'est...

- ➔ 600 installations de récupération, de tri et de mise en valeur, responsables de plus de 11 000 emplois directs
- ➔ 80 millions de tonnes de matières résiduelles récupérées et mises en valeur, dont 17 de papier et de carton
- ➔ 131 millions de pneus usagés récupérés
- ➔ 13,5 millions de sacs réutilisables mis en circulation au Québec depuis 2006 dans le secteur de l'alimentation

Quantité de matières récupérées et mises en valeur au Québec

En 1998 :
3 300 000
de tonnes

En 2008 :
6 800 000
de tonnes

ACRONYMES

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
ACV	Analyse du cycle de vie
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRM	Contenant à remplissage multiple
CRU	Contenant à remplissage unique
ÉPA	Équivalent de pneus automobiles
ICI	Industries, commerces, institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
SIQ	Société immobilière du Québec
VERRR	Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président du conseil d'administration
2	Message de la présidente-directrice générale
4	Rétrospective des 20 ans de RECYC-QUÉBEC

REVUE DES ACTIVITÉS

6	Faits saillants de l'année 2009-2010
----------	--------------------------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

16	Plan d'action de développement durable 2009-2013
-----------	--

GOVERNANCE

20	Gouvernance
20	Rapport du conseil d'administration
21	Rapports des comités du conseil
22	Membres du conseil d'administration
24	Code de déontologie des administrateurs
26	Membres du comité de direction

ÉTATS FINANCIERS

27	États financiers
-----------	------------------



Vingt ans après sa création, RECYC-QUÉBEC manifeste autant et peut-être même toujours plus de détermination dans la mise en œuvre de sa mission.

Tous les jours, sans relâche, l'organisation accomplit les petites et les grandes étapes menant à la concrétisation de ses objectifs avec un savoir-faire caractérisé par une approche axée sur la collaboration des employés, des partenaires, des producteurs et des différents intervenants des divers secteurs économiques du Québec.

Le bilan des activités présenté dans ces pages démontre la justesse de l'approche mise de l'avant. Au fil des deux dernières décennies, cette concertation dans l'action a en effet entraîné d'excellents résultats qui ont certes contribué à faire de la société québécoise l'une des plus sensibles, en Amérique et ailleurs dans le monde, aux questions environnementales. Ce positionnement s'avère, pour toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC, une source d'inspiration et d'optimisme et, surtout, une confirmation de l'importance de poursuivre ses efforts de sensibilisation, d'accompagnement, de mobilisation, d'éducation et de partage d'expertise.

En exerçant son leadership, le Québec se découvre des compétences uniques et exportables qui concourent à notre prospérité, car notre créativité nous guide dans la découverte et le développement de possibilités de valorisation. Au cours de l'année qui s'achève, RECYC-QUÉBEC et ses partenaires ont mis leurs efforts en commun pour concrétiser de nouveaux débouchés commerciaux aux matières déjà largement récupérées. Les nombreux acteurs engagés dans ces initiatives ont toutes les raisons d'en être fiers.

Propulsés par les progrès accomplis et stimulés par l'efficacité de nouveaux outils, RECYC-QUÉBEC et tous ses partenaires sont déterminés à réduire le recours à l'élimination des matières résiduelles pour une société sans gaspillage. Le Québec a déjà démontré que l'on peut produire à la fois plus de richesses et moins de déchets, et qu'une économie verte peut être une économie compétitive et rentable.

La politique du gouvernement s'inscrit dans la même vision qui anime toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC, l'ensemble de ses partenaires et les membres de son conseil d'administration : l'avènement d'une société sans gaspillage.

Dans la poursuite de cette vision et de la mission particulière dévolue à RECYC-QUÉBEC, je tiens à saluer la collaboration et la persévérance de chacun. J'adresse un merci particulier aux membres du conseil d'administration qui m'appuient dans ma tâche et aux nouveaux membres qui se sont joints à nous récemment, avec enthousiasme et conviction. En regard du bilan et des perspectives présentés dans ce document, la direction et l'équipe de RECYC-QUÉBEC méritent toute mon admiration et ma gratitude.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'José P. Dorais', with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e José P. Dorais

Président du conseil d'administration



C'est avec fierté que je signe ici le message du rapport annuel 2009-2010 de RECYC-QUÉBEC qui, depuis 1990, joue un rôle essentiel pour une meilleure gestion des matières résiduelles au Québec.

Cette édition de notre vingtième anniversaire nous offre ainsi l'occasion de prendre conscience de l'ampleur du chemin parcouru en plus de faire le point sur nos plus récentes initiatives et sur nos projets d'amélioration constante.

RECYC-QUÉBEC est une organisation confiante qui entend poursuivre son action concertée sur les assises mêmes des changements accomplis au cours des vingt dernières années. Cette confiance et ce dynamisme reposent en effet sur sa capacité à faciliter la concertation des différents partenaires et à organiser des réseaux efficaces dans la poursuite d'objectifs communs.

Au moment de la création de RECYC-QUÉBEC, presque tous les produits parvenus à leur fin de vie utile se retrouvaient dans les sites d'enfouissement. Progressivement, d'une étape à l'autre, nos activités d'accompagnement et de sensibilisation auprès des citoyens, des producteurs et de l'ensemble des intervenants des différents secteurs économiques ont permis de réutiliser, recycler et valoriser une part toujours croissante des matières résiduelles. Nos travaux, effectués conjointement avec différents partenaires, visent également la recherche de nouveaux débouchés commerciaux pour les matières recyclables.

Parmi nos différentes activités, nous sommes heureux des progrès réalisés dans le cadre du programme d'attestation ICI ON RECYCLE ! qui propose aux entreprises volontaires une démarche structurée pour planifier, réaliser, mesurer et rendre compte de leurs efforts de récupération. Au terme de l'année 2009-2010, après trois ans d'existence dans sa forme actuelle, près de 1400 établissements ont adhéré au programme qui est en constante expansion.

Au cours de la dernière année, nous avons également investi temps et énergie dans un vaste exercice de réflexion entourant l'élaboration du Plan stratégique 2010-2015 de RECYC-QUÉBEC. Ce processus, qui a concrétisé la collaboration de tous les acteurs, partenaires et membres du conseil d'administration, nous a permis de revoir et de redéfinir certaines de nos activités et de mettre l'accent sur nos futures priorités. Je ne saurais dire toute ma gratitude aux participants pour leur contribution exemplaire à ce moment stratégique pour l'organisation.

L'année qui se termine est aussi marquée par le début de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC qui fait une large place à la sensibilisation et à la formation de nos employés. Enfin, 2009-2010 a aussi exigé d'importants efforts de

mobilisation et de coordination afin de composer efficacement avec la crise qui a frappé les centres de tri du Québec ; nous avons ainsi pu amorcer la relance du développement du réseau sur des bases solides et optimisées.

Au cours des prochains mois, toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC est conviée à redoubler d'ardeur afin de contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux du projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Dans cette optique, nous mettrons de l'avant notre force, acquise depuis 20 ans au cœur de l'action, qui réside dans notre expertise, nos connaissances et notre volonté d'être au service de nos partenaires.

Je termine en témoignant ma gratitude à tous nos partenaires. Leur collaboration essentielle et assidue s'allie à la passion de nos employés et à l'engagement éclairé de notre conseil d'administration dans la poursuite de notre mission. Dans cette perspective, je sais pouvoir compter sur l'implication et le bon jugement du président du conseil d'administration pour m'aider à m'acquitter de mes responsabilités et tiens à lui adresser ici toute mon appréciation pour son soutien. La capacité de tous et chacun à œuvrer de concert dans la même direction m'inspire confiance devant l'ampleur des défis que devra relever RECYC-QUÉBEC au cours des années à venir. Je suis convaincue que nous pourrons les relever efficacement pour un Québec plus vert.



Ginette Bureau

Présidente-directrice générale

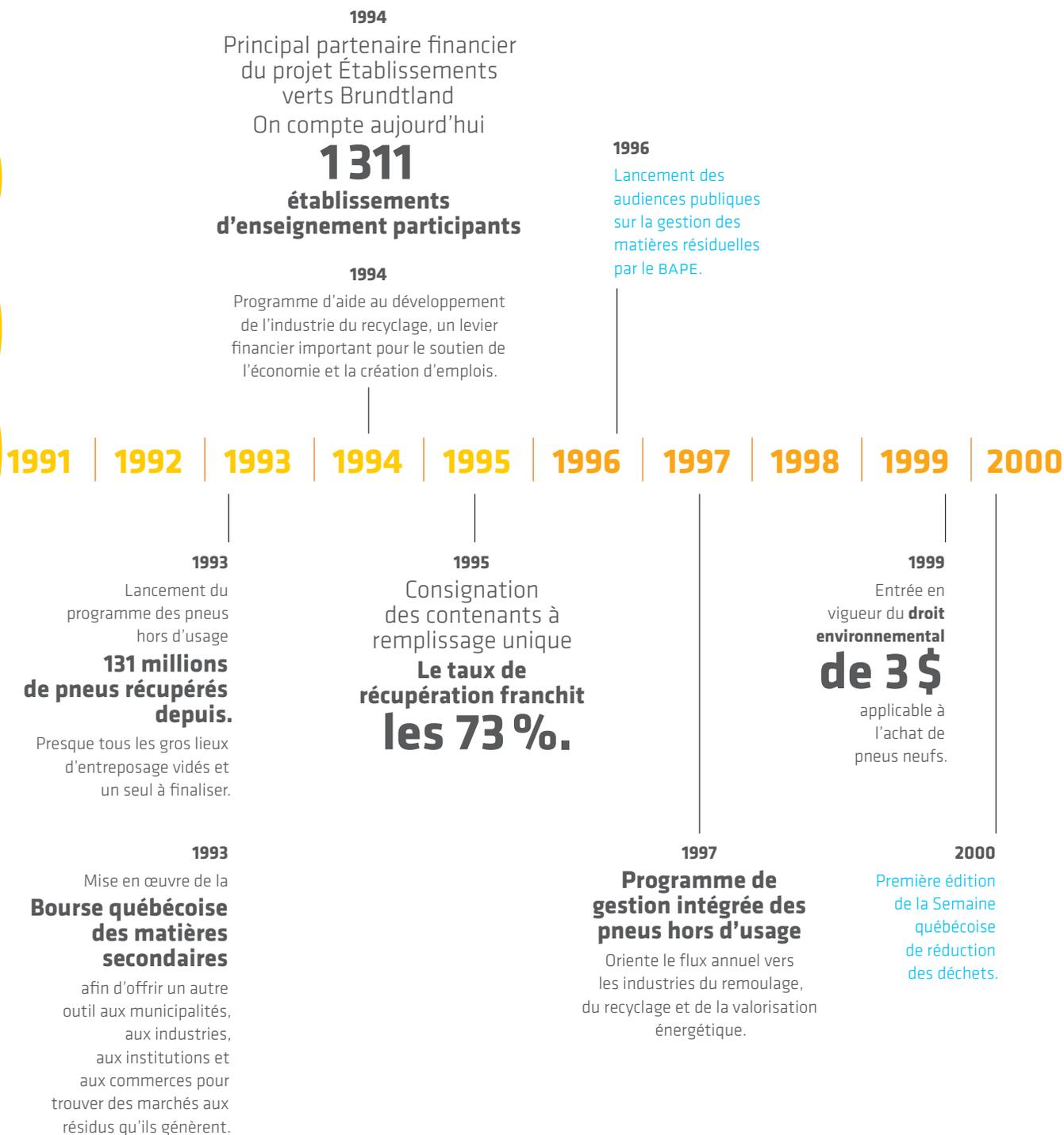
**Notre force, acquise
depuis 20 ans au cœur
de l'action, réside dans
notre expertise,
nos connaissances
et notre volonté
d'être au service
de nos partenaires.**

1990

Création de RECYC-QUÉBEC

Succédant au Fonds québécois de la récupération, l'organisme est créé pour développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballage, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. RECYC-QUÉBEC administre dès lors tout le système de consignation.

0
6
9
1



2001

Implantation du programme VISEZ juste!

Déployé dans 170 édifices publics, il a permis de

réduire de 15 %

la quantité de matières résiduelles

générée par employé au cours des cinq dernières années.

2001

Mise en œuvre du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec qui consiste à régler le lourd passif que constituent les pneus entreposés.

2004

Implantation du programme d'aide financière VERRR

Un support financier important à des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation relatifs à la gestion des matières résiduelles et à la préservation des ressources.

Depuis sa création, plus de **300 organismes** ont été soutenus.

2005

Collaboration avec la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) pour assurer le suivi des performances de récupération et de valorisation des détenteurs de marques d'huile et de filtre du Québec.

2007

Nouveau programme de certification pour les sacs en plastique compostables.

2009

Premier grand colloque Produire et consommer autrement sur la réduction à la source. 200 personnes y ont participé.



2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009

2001

Collaboration avec Éco-Peinture pour favoriser la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures qui sont mises au rebut.

2005

Implantation du programme d'économie sociale de RECYC-QUÉBEC
43 projets financés,
1 400 emplois créés ou maintenus,
75 000 tonnes de matières récupérées.

2008

Code volontaire de bonnes pratiques afin de réduire à la source les sacs d'emplettes. 90 % des détaillants offrent des sacs réutilisables à leur clientèle.

2003

Implantation du programme ICI ON RECYCLE!
 À ce jour, plus de

1700 établissements

québécois des secteurs industriel, commercial et institutionnel ont obtenu une reconnaissance de leurs efforts.

2005

Entrée en vigueur du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

20 ANS



98 %
 de la population du Québec est maintenant desservie par une collecte sélective à domicile.

Changer les comportements et mobiliser la collectivité

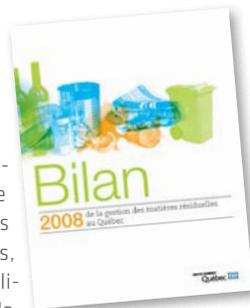
Changer pour le mieux

Les méthodes de collecte, de tri et de valorisation ont certes gagné en efficacité avec le temps, mais c'est d'abord à la modification des comportements et des habitudes des Québécois au cours des vingt dernières années que nous devons le bilan positif du Québec en matière de gestion des matières résiduelles et de lutte au gaspillage. Nous vivons une première depuis la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 : les Québécois récupèrent plus de matières qu'ils en éliminent!

De nombreux acteurs de la société québécoise ont contribué à cette évolution des mentalités et des résultats. À cet égard RECYC-QUÉBEC s'est avéré, depuis sa création, un carrefour central d'information et d'expertise en plus d'être un catalyseur de plusieurs initiatives porteuses.

Bilan 2008

C'est ainsi que tous les deux ans, RECYC-QUÉBEC réalise une étude exhaustive afin de suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles générées, récupérées, mises en valeur et éliminées. Le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec permet ainsi de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.



Il en ressort que, pour la première fois depuis la mise en œuvre de cette politique, les Québécois ont inversé la tendance en récupérant désormais davantage de matières qu'ils en éliminent. En effet, 0,88 tonne de matière par habitant est récupérée et mise en valeur annuellement tandis que 0,81 tonne est éliminée. Pour sa part, le taux de récupération a augmenté de façon notable en 2008 pour atteindre 57 %.

Le Bilan 2008 démontre également les avancées qu'a connues le Québec au cours des dix dernières années en terme de gestion des matières résiduelles, soit une hausse de 103 % des quantités de matières récupérées et mises en valeur, comparativement à une hausse de 12 % des quantités de matières éliminées au cours de la même période.

Les grands rendez-vous de 2009

Depuis sa création, RECYC-QUÉBEC n'a cessé de regrouper et de mobiliser les acteurs du milieu et l'ensemble de ses partenaires impliqués dans la recherche de nouvelles solutions et de pistes d'amélioration. Dans cette perspective, RECYC-QUÉBEC a organisé de grands rendez-vous.

Rendez-vous sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Pour une quatrième fois depuis 2004, RÉSEAU environnement et RECYC-QUÉBEC ont collaboré pour organiser le Rendez-vous sur la gestion des matières résiduelles au Québec. L'édition 2009 de l'événement s'est tenue les 11 et 12 novembre à Saint-Hyacinthe sous le thème « Agir et performer! ». Cet événement bisannuel a réuni plus de 550 intervenants issus du milieu municipal, d'entreprises privées, d'organismes de financement agréés, de groupes environnementaux et des gouvernements.

Colloque Produire et consommer autrement

À l'issue d'une table de concertation sur la réduction à la source, un document intitulé *Réduire à la source – État de situation et pistes d'action* a été produit et rendu public. Son dévoilement s'est déroulé dans le cadre du colloque *Produire et consommer autrement*. Premier événement du genre à mettre autant d'importance sur la réduction à la source, ce colloque est issu d'un partenariat entre Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC. Tenu les 19 et 20 octobre 2009 et réunissant quelque 200 personnes, le colloque a permis aux participants de partager sur le thème de la production et de la consommation responsables et de déterminer des pistes d'action applicables tant dans les milieux de travail que dans la vie de tous les jours.

Salon des technologies environnementales du Québec

L'état de la situation sur la réduction à la source a ouvert la réflexion sur des opportunités d'actions concrètes. Un tour d'horizon de certaines de ces mesures a d'ailleurs été présenté à l'occasion du Salon des technologies environnementales du Québec en mars 2010. Un examen plus approfondi d'actions prometteuses s'est amorcé afin de déterminer les meilleures opportunités et d'en planifier l'exécution.

Matière récupérée

(tonne par habitant)

0,88

Matière éliminée

(tonne par habitant)

0,81

Une première au Québec : RECYC-QUÉBEC est l'hôte de la Conférence sur la responsabilité élargie des producteurs 2009.

Les 6 et 7 octobre 2009, RECYC-QUÉBEC accueillait la Conférence sur la responsabilité élargie des producteurs (*Canadian Stewardship*) qui se tenait pour la première fois au Québec après Toronto en 2005 et Vancouver en 2007. Cet important rendez-vous bisannuel vise à favoriser la collaboration entre les nombreux organismes de responsabilité élargie au Canada.

Les Québécois récupèrent plus

de matières qu'ils en éliminent.

Une première depuis la mise en œuvre de la Politique 1998-2008!

Axée sur le thème de la « responsabilité élargie durable », cette troisième édition a réuni près de 280 délégués des secteurs industriel, associatif et gouvernemental d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Australie. Conférences, présentations et panels de discussion ont donc porté sur les avantages et les principaux enjeux de la responsabilité élargie des producteurs et sur les manières d'agir de façon durable en regard de la situation économique.



Les programmes d'éducation et de sensibilisation

S'adresser à la jeune génération

Depuis sa création, RECYC-QUÉBEC accorde un soutien indéfectible aux partenaires suivants :

Le mouvement des Établissements verts Brundtland (ÉVB) qui regroupe

1 311 établissements d'enseignement et autres

Le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQÉE) qui compte

74 écoles
RÉPARTIES SUR TOUT LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

Les Centres de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) et ses

19 écoles-entreprises

ENVironnement JEUnesse (ENJEU) qui a remis sa certification Cégep Vert du Québec à

49 institutions collégiales du Québec

Soutenir les organismes à but non lucratif

De plus, afin de soutenir financièrement des organismes à but non lucratif, environnementaux ou communautaires ainsi que des institutions scolaires, RECYC-QUÉBEC consacre au programme Visions l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage (VERRR), une enveloppe budgétaire de 200 000 \$.

Au cours de l'année financière 2009-2010, la Société a ainsi soutenu plus de 50 organismes promoteurs qui ont présenté des projets régionaux en lien avec la gestion responsable des matières résiduelles. De ce nombre, douze organismes ont réalisé un projet dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, un événement coordonné par Action RE-buts et soutenu par RECYC-QUÉBEC.

Resserrer les liens avec le milieu municipal

RECYC-QUÉBEC accorde beaucoup d'importance à la coordination et aux opportunités offertes à tous les acteurs de miser sur la meilleure expertise disponible. C'est pourquoi la Société a mis en place un comité de liaison RECYC-QUÉBEC – municipalités, formé de représentants de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Ville de Montréal. Ce comité constitue un forum favorisant les échanges de points de vue sur les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, permettant ainsi de renforcer les liens d'affaires entre RECYC-QUÉBEC et le milieu municipal. Une première rencontre s'est tenue le 18 novembre 2009. Par ailleurs, et dans le but d'optimiser la gestion et la diffusion des meilleures pratiques, la section Collecte sélective du portail GMR a été mise

en ligne au début du mois d'octobre 2009. Les 592 organismes municipaux agréés pour la collecte sélective devaient compléter leurs données pour les années 2007 et 2008. De ce nombre, 537 sont des municipalités, 35 des MRC et 20 des régions intermunicipales. RECYC-QUÉBEC a assuré près de 5000 suivis auprès des intervenants municipaux pour les aider à compléter pour une première fois le Portail municipal.

Des ententes pour les secteurs public et privé

Quelque 32 ententes unissent RECYC-QUÉBEC à ses partenaires dans tous les domaines liés à sa mission. En 2009-2010, huit nouvelles ententes ont été signées afin de partager expertise et points de vue avec différents acteurs des secteurs public et privé.

Les outils web et électroniques rendus disponibles par RECYC-QUÉBEC sont d'ailleurs l'un des moyens les plus efficaces déployés pour mieux informer la population du Québec. Le nombre moyen de visites par mois sur le site Internet a atteint 16 300, et 11 734 demandes acheminées aux lignes d'information ont été traitées. Le bulletin RECYC-INFO, qui paraît une dizaine de fois l'an et rejoint 11 000 abonnés, s'ajoute à une quinzaine d'outils d'information grand public sous forme de guides, de fiches ou de rapports.

Répartition de l'enveloppe budgétaire du programme VERRR

42 projets régionaux

175 000 \$

12 projets dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets

25 000 \$



Donner l'exemple

La société d'État RECYC-QUÉBEC entend bien aider le gouvernement à se faire le pionnier des pratiques exemplaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Conçu pour accompagner les ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec, le programme VISEZ juste! propose différentes mesures permettant de consolider les habitudes de récupération déjà acquises, d'élargir l'éventail des matières récupérées et d'adopter des comportements de réduction à la source et de réemploi.

VISEZ juste! est administré et coordonné par RECYC-QUÉBEC qui travaille en étroite collaboration avec la Société immobilière du Québec (SIQ). Le programme est maintenant implanté

VISEZ juste!

Programme VISEZ juste! pour les ministères et les organismes du gouvernement du Québec

dans quelque 170 édifices (76 dans la région de Québec, 79 dans celle de Montréal et une quinzaine à Baie-Comeau), dont 126 récupèrent aussi le plastique, le verre et le métal, en plus du papier et du carton. Les matières organiques sont également récupérées dans six de ces édifices. Au total, près de 53 000 employés de l'État ont accès au programme VISEZ juste! et 60 sessions d'information leur ont été destinées cette année.

Au cours de l'année 2009-2010, 2 800 tonnes de papier et de carton, et plus de 60 tonnes de plastique, de verre et de métal ont été récupérées dans le cadre du programme.

Des études de caractérisation effectuées dans certains édifices où VISEZ juste! a été implanté révèlent un taux global de récupération des matières résiduelles générées variant entre 60 % et 75 %. Cette initiative conjointe de RECYC-QUÉBEC et de la SIQ a donc donné des résultats remarquables, avec un potentiel encore plus important.

53 000

Nombre d'employés
qui ont accès au
programme VISEZ juste!



Îlot de récupération multimatières VISEZ juste!
Un programme de gestion des matières résiduelles
pour les ministères et organismes du gouvernement
du Québec.



Offrir des choix

Les matières résiduelles doivent être récupérées, triées, traitées et réemployées, alors que les matières dangereuses doivent, pour leur part, être récupérées et traitées de manière séparée. La possibilité de contribuer à la récupération doit être offerte partout où cela est possible et souhaitable, pas seulement dans les foyers. Au cours des dernières années, l'implantation d'équipements de récupération dans toutes les municipalités et dans un grand nombre d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) s'est constituée. Fidèle à sa mission, RECYC-QUÉBEC a joué et continue de jouer un rôle critique dans la coordination et le développement de ce réseau.

Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective

En janvier 2009, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied le Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective. Ce comité est composé d'une trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de la filière des matières recyclables au Québec (municipalités, centres de tri, transformateurs et recycleurs, groupes environnementaux, organismes de financement agréés et ministères). En juin 2009, un rapport du comité faisait état des consensus sur les enjeux, les stratégies à développer, le plan d'action ainsi que sa mise en œuvre. Trois groupes de travail se sont réunis à partir de l'automne 2009 pour concrétiser les actions. Parmi celles-ci, notons l'élaboration d'une charte des matières recyclables pour uniformiser, à l'échelle du Québec, les matières acceptées dans le bac de récupération et l'établissement de normes et de standards de qualité pour les ballots de matières recyclables. Une série de mesures visant le développement des marchés et de nouveaux débouchés pour les matières recyclables, dont la promotion des produits à contenu recyclé, a également été proposée.

**Établissement
de normes et
de standards
de qualité
pour les ballots de
matières recyclables**

Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois

À la suite des conditions difficiles dans le marché des matières recyclées en raison de la crise économique mondiale, le Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois (PACT) a été lancé le 1^{er} mai 2009. Grâce à la participation financière du MDEIE, de Éco Entreprises Québec, de la SAQ et de RECYC-QUÉBEC, le programme est doté d'un budget de 6 M\$ sur trois ans. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer la performance globale des centres de tri québécois qui traitent les matières recyclables de la collecte sélective. Il est composé de deux volets : le volet A, qui permet l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action et le volet B, qui vise l'implantation de meilleures pratiques d'affaires ou des interventions physiques au centre de tri (ex : équipements, reconfiguration, agrandissement). Au 31 mars 2010, dix centres de tri ont vu leur demande acceptée pour le volet A et cinq pour le volet B.

Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

La Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal, Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont convenu, à la suite de plusieurs rencontres tenues au cours de l'année, que le montant total des coûts nets des services municipaux de collecte sélective sujets à compensation était de 124 M\$ pour l'année 2008.

Éco Entreprises Québec a établi son tarif qui doit être publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Cet organisme versera à l'automne 2010 la somme de 49,6 M\$ à RECYC-QUÉBEC, qui, par la suite, distribuera ce montant en compensation aux organismes municipaux accrédités pour la collecte sélective.



Programme de certification des sacs en plastique recyclables

RECYC-QUÉBEC et d'autres partenaires ont mandaté le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour le développement d'un programme de certification des sacs en plastique recyclables. En plus d'offrir aux fabricants de ces sacs la reconnaissance par une tierce partie, ce programme de certification a pour objectif d'assurer la qualité des plastiques recyclés. Le comité de certification s'est réuni à cinq reprises depuis le mois d'août 2009 afin de déterminer les exigences. Une attention particulière a été portée aux sacs en plastique dégradables. Une consultation publique d'une durée d'un mois a suivi ces travaux et s'est terminée le 10 avril 2010. La publication du document final est prévue en 2010.

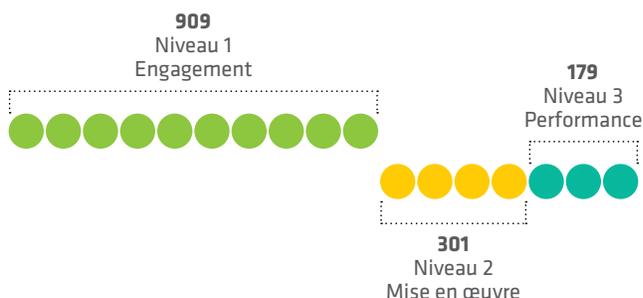
Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE !

Si les entreprises contribuent substantiellement à la collecte, au recyclage et à la réduction à la source des matières résiduelles des produits destinés à leurs clients, plusieurs sont également soucieuses de limiter le gaspillage des ressources employées dans l'ensemble de leurs opérations.

Le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE ! vise à reconnaître les efforts des industries, commerces, institutions (ICI) ayant adopté une gestion responsable des matières résiduelles au sein de leur établissement. Mis sur pied dans sa version actuelle en 2007, il connaît une expansion sans précédent, avec près de 1 400 participants au 31 mars 2010 à l'un des trois niveaux : niveau 1 – Engagement, niveau 2 – Mise en œuvre, niveau 3 – Performance.

Le nombre de participants ayant obtenu une attestation de niveau 3, soit la plus haute distinction accordée, s'élevait à 179 pour l'année 2009-2010. Pour parvenir à obtenir cet honneur, ces établissements doivent atteindre un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable des matières résiduelles générées annuellement.

Nombre d'établissements reconnus ICI ON RECYCLE ! : 1 389



ICI ON RECYCLE !

En février 2010, RECYC-QUÉBEC a lancé le Portail ICI ON RECYCLE ! pour faciliter le dépôt des candidatures des établissements et simplifier la gestion de ce programme en pleine expansion.

Table pour la récupération hors foyer

La Table pour la récupération hors foyer est un organisme à but non lucratif composé de partenaires des secteurs public, privé et associatif. RECYC-QUÉBEC et plusieurs partenaires participent au financement des activités de cet organisme depuis 2006. L'entente initiale, qui prenait fin en 2009, a été reconduite pour une quatrième année pour un montant additionnel de 1,1 M\$, ce qui porte à plus de 8 M\$ la contribution de ses membres. Au 31 mars 2010, la Table a approuvé 133 projets de récupération dans les aires publiques municipales. Ceci représente l'installation d'un total de plus de 5 000 équipements de récupération à travers le Québec, pour un montant de plus de 2,2 M\$.



PHOTO : TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Récupération et valorisation des peintures et des huiles usagées

Dès l'an 2000, le gouvernement du Québec adoptait un règlement¹ sur la récupération et la valorisation des peintures mises au rebut. L'industrie de la peinture a donc créé Éco-Peinture qui a la responsabilité pour ses membres de récupérer et de valoriser les peintures mises au rebut.

Dans le même esprit, en 2004, le gouvernement du Québec adoptait un règlement² analogue pour la récupération et la valorisation des huiles usagées. L'industrie a alors créé la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) qui a la responsabilité pour ses membres de récupérer et de valoriser ces huiles.

La mise en place d'Éco-Peinture et de la SOGHU, deux organismes agréés et encadrés par RECYC-QUÉBEC, a permis de récupérer et de valoriser des quantités très importantes de peintures, de contenants de peintures, d'huiles usagées, de filtres et de contenants d'huiles usagées, tel qu'illustré au tableau suivant.

Résultats atteints en 2009 par les organismes agréés

Produits récupérés	Organisme responsable	Objectifs de récupération	Taux de récupération atteints par matière
Peintures et contenants de peinture	Éco-Peinture	75 %	104 % ³ de la peinture récupérable 27 % des contenants 5,7 % des aérosols
Huiles, fluides et filtres usagés	SOGHU	75 %	98,9 % de l'huile récupérable 88,3 % des contenants 88,3 % des filtres 81,3 % des aérosols

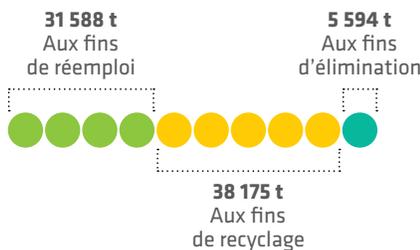
En 2009, la SOGHU est parvenue à valoriser la totalité des matières récupérées, alors qu'Éco-Peinture a pu valoriser 88,1 % de la peinture et 87,3 % des contenants récupérés.

Les rapports annuels des organismes agréés peuvent respectivement être consultés sur les sites Internet d'Éco-Peinture et de la SOGHU aux adresses suivantes : www.ecopeinture.ca et www.soghu.com.

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

Ce programme d'aide financière apporte un soutien aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. Le programme a débuté en 2005 et s'est terminé en 2009. Au total, 67 projets ont été acceptés et ont obtenu une aide financière, soit 24 pour la réalisation de plans d'affaires et 43 pour des projets d'investissements. Ces projets ont permis la création ou le maintien de près de 1 400 emplois. Les sommes engagées à ce jour par RECYC-QUÉBEC dans les projets totalisent plus de 4,5 M\$.

Matières récupérées à la suite des projets financés : 75 357 tonnes



Ces programmes de récupération et de valorisation d'Éco-Peinture et de la SOGHU constituent maintenant un succès et une référence mondiale dans le domaine.

1 Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mises au rebut, R.R.Q. Q-2.r20.01

2 Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres, R.R.Q. Q-2.r18.1.2

3 En collaboration avec la SOGHU et Éco-Peinture, RECYC-QUÉBEC a en 2010 lancé l'exécution de deux études afin de réviser les quantités de peintures et d'huiles récupérables au Québec.

Responsabilité élargie des producteurs

S'inspirant des succès avec les peintures et les huiles usagées, le gouvernement du Québec a proposé, en novembre 2009, un règlement⁴ fondé sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs. L'objectif de cette réglementation est de responsabiliser les entreprises pour la mise en place de programmes de récupération et de valorisation pour les produits qu'elles mettent sur le marché.

Le règlement reprendra les dispositions relatives aux peintures et aux huiles usagées et visera d'autres produits à récupérer et à valoriser tels que les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres et contenants, les équipements électroniques, les piles et batteries et les lampes au mercure. Selon le Projet de la politique sur la gestion des matières résiduelles, deux nouveaux produits s'ajouteront aux deux ans au règlement.

Afin d'assurer une application rigoureuse de ce règlement, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied une équipe multidisciplinaire composée de professionnels d'expérience dans différentes sphères d'activités liées à la récupération et au recyclage.

Cette équipe a participé activement à l'analyse des nombreux mémoires reçus en marge du projet de règlement. Elle a aussi établi de nombreux contacts avec les divers partenaires des secteurs industriel et commercial afin de s'assurer que l'infrastructure nécessaire de récupération et de valorisation des nouveaux produits visés ainsi que les programmes de gestion et de sensibilisation soient de véritables réussites.

Dans ce contexte de responsabilité élargie des producteurs, RECYC-QUÉBEC a également invité l'entreprise Bureau en Gros et les CFER à renouveler l'entente de coopération pour le projet Mission ZÉRO Déchets Électroniques. L'objectif de ce projet est de récupérer et de valoriser davantage de déchets électroniques tout en informant et en sensibilisant les consommateurs sur l'importance du recyclage de leurs divers produits électroniques.

Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012

Le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012, de même que les opérations de vidage du dernier grand lieu d'entreposage et des petits lieux de moins de 50 000 pneus, sont financés par le droit environnemental de 3 \$ à l'achat de pneus neufs.

En 2009-2010, ce programme a permis de récupérer plus de 7,5 millions d'épa (équivalent pneus automobile). De tous ces pneus, 96 % ont été recyclés et 4 % ont été destinés à la valorisation énergétique. En 2009-2010, le vidage a quant à lui permis de récupérer environ 4,5 millions de pneus des lieux d'entreposage à l'échelle du Québec.



Plus de
131 millions
de pneus ont été
récupérés,
transformés et
valorisés au Québec
depuis 1993.

La consignation

Depuis 1984, la consigne publique permet le retour de quantité phénoménale de contenants à remplissage unique et, de ce fait, développe un comportement responsable. En 2008, 1 133 millions de contenants à remplissage unique consignés de boissons gazeuses et 368 millions de contenants à remplissage unique de bière ont été vendus. De l'ensemble de tous ces contenants, 68 % ont été récupérés.

Chaque vente d'une unité de contenant implique la perception de la consigne et son remboursement, variant de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢ en fonction de la matière et du volume, lors du retour par le consommateur. Maillons essentiels de la consigne, les détaillants reçoivent 2 ¢ par unité consignée comme mesure incitative.

Le rôle de RECYC-QUÉBEC est à la fois de gérer et d'encadrer la consignation afin de s'assurer que les objectifs des ententes avec l'industrie brassicole et celle des boissons gazeuses soient atteints et que les obligations des signataires soient honorées. Pour ce faire, RECYC-QUÉBEC agit en partenariat avec Boissons Gazeuses Environnement (BGE) pour l'entente sur les boissons gazeuses, et dispose d'une équipe professionnelle de vérificateurs

et d'enquêteurs d'expérience qui valide régulièrement l'ensemble de l'information sur la consigne. Cette équipe procède à des visites là où ont lieu des activités de récupération et de recyclage. Elle effectue également la vérification comptable des livres de même que des redditions de compte régulière et s'assure de la conformité des déclarations des partenaires par une comptabilisation contenant par contenant autant dans les ventes que dans la récupération.

Les sommes récoltées moins les sommes remboursées servent à la protection de l'environnement par le financement du système de récupération et de recyclage des contenants en plus de contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des consommateurs afin d'améliorer les résultats de la récupération.

Les sommes récoltées
moins les sommes
remboursées servent à la
protection de
l'environnement.

Contenants consignés et retournés en 2008

1 133 millions
Contenants
de boisson gazeuse



368 millions
Contenants
de bière



4 Projet de règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, *Gazette officielle du Québec*, 25 novembre 2009, n° 47, page 5621

Développer et mettre à profit l'expertise



Des efforts constants

RECYC-QUÉBEC consacre des efforts constants au perfectionnement de l'expertise de ses employés, à la connaissance des meilleures pratiques dans le monde et à la diffusion des innovations les plus prometteuses parmi ses partenaires québécois. Aussi, la Société supporte la carrière des chercheurs et des experts.

Bourses d'études supérieures RECYC-QUÉBEC

En mars 2009, RECYC-QUÉBEC créait ses Bourses d'études supérieures afin d'encourager les travaux et recherches visant l'amélioration des connaissances ou le développement du savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles. Pour sa première édition, RECYC-QUÉBEC a reçu dix-sept candidatures; en décembre, elle octroyait sept bourses à des étudiants de 2^e ou 3^e cycle pour un montant total de 27 000 \$.

Processus de planification stratégique 2010-2015

L'année 2009-2010 a été marquée par différents travaux réalisés dans le cadre d'un processus de planification stratégique visant à établir les orientations qui guideront les actions et les interventions de la Société au cours des cinq prochaines années. Les membres du conseil d'administration, de la direction et les employés ont contribué à cet exercice de réflexion et de positionnement, tout comme les principaux partenaires et le grand public, auprès desquels des sondages ont été réalisés. Les priorités gouvernementales mises de l'avant dans le projet de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan



d'action 2010-2015 ont également guidé les choix stratégiques de la Société.

Le Plan stratégique 2010-2015 de RECYC-QUÉBEC présente la vision, la mission et les valeurs de l'organisation, ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs stratégiques, les indicateurs de performance et leurs cibles. Il a été soumis au gouvernement pour approbation et devrait être rendu public à l'automne 2010.

Entente de collaboration

RECYC-QUÉBEC signait, le 21 juin 2009, une entente de collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à son centre d'Angers dans l'ouest de la France. Cette entente entre la Société et l'agence française, dont les missions sont similaires, établira le cadre général des relations entre les parties pour le déploiement de projets reconnus d'intérêt commun. Les deux organismes s'engagent ainsi à des échanges réguliers d'information sur les secteurs d'activités concernées. Parmi ceux-ci, on retrouve la mise en œuvre des politiques sur les matières résiduelles, la responsabilité élargie des producteurs, la réduction à la source, l'écoconception et les achats responsables.

Perfectionnement des employés

Dans le cadre d'un plan d'intégration, une moyenne de 20 heures de formation a été dispensée à chaque nouvel employé. Ces ateliers, donnés par des collègues professionnels de RECYC-QUÉBEC, leur ont permis de se familiariser avec les différents services, champs d'expertise et programmes de l'organisation. Cet exercice se poursuit tous les mois avec une conférence midi, sur des sujets variés, animée par des employés reconnus pour leur expertise dans le domaine.

Études de caractérisation des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC a publié en novembre 2009 les rapports synthèses de trois études de caractérisation, chacune touchant un secteur d'activités différent.

En partenariat avec Éco Entreprises Québec, RECYC-QUÉBEC a produit le rapport synthèse de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec, pour les années 2006 à 2009. Cette étude présente des résultats complémentaires à ceux diffusés lors de l'étude de caractérisation du secteur résidentiel réalisée en 2006-2007.

En partenariat avec BFI Canada, Éco Entreprises Québec, la Conférence des élus de Montréal et la Ville de Montréal, RECYC-QUÉBEC a rendu public le rapport synthèse de l'étude de caractérisation des matières résiduelles dans le sous-secteur commercial au Québec, effectuée en 2008-2009. Il s'agit de la première étude du genre au Québec à cibler spécifiquement les commerces.

Enfin, en collaboration avec NI Environnement, RECYC-QUÉBEC a réalisé un rapport synthèse présentant une compilation de plus d'une centaine d'études de caractérisation réalisées dans le sous-secteur institutionnel au Québec, entre 2004 et 2009.

Écoconception et analyse de cycle de vie

En 2009-2010, RECYC-QUÉBEC a maintenu son appui et son implication lors de la seconde édition du concours Production & Design Écodurables, organisé par le Centre d'expertise sur les matières résiduelles (CEMR). Les noms des quatre entreprises lauréates, choisies pour leur démarche de prise en compte du cycle de vie ou d'écoconception, seront dévoilés au courant de l'année 2010.

De plus, à titre de partenaire du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) et en collaboration avec Éco Entreprises Québec, RECYC-QUÉBEC suit le déroulement d'analyses de cycle de vie, plus spécifiquement en ce qui concerne la gestion en fin de vie utile des plastiques mélangés et du polystyrène expansé. Une seconde étude de cas est actuellement en réalisation.

**RECYC-QUÉBEC
est partenaire du
Centre interuniversitaire
de recherche sur
le cycle de vie
des produits.**

PLAN D'ACTION DE développement durable - 2009 2013

Au mois de janvier 2009, RECYC-QUÉBEC a dévoilé son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Au cours de cette période, l'organisation entend déployer une démarche intégrée, et contribuer concrètement à la réalisation de neuf des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale.

Certaines actions s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà établies, tandis que d'autres constituent de nouveaux défis. Au cours de l'exercice écoulé, appuyées par un comité de mise en œuvre et de suivi, les différentes unités se sont appropriées et ont commencé ou poursuivi la mise en œuvre des actions qui les concernent.

Une part importante des efforts décrits dans le Plan d'action est consacrée aux partenaires de RECYC-QUÉBEC qui s'engagent dans des initiatives de développement durable, et à qui l'organisme offre son soutien, son expertise et une visibilité accrue. Conformément au Plan stratégique, de nombreuses initiatives visent à parfaire les pratiques et améliorer la performance du réseau, mais aussi à favoriser l'écoconception des produits et la consommation responsable dans une perspective d'ensemble à long terme.

Comme prévu par la Loi sur le développement durable, RECYC-QUÉBEC fait état, dans cette section, des activités réalisées au cours de l'exercice 2009-2010 pour chacune des treize actions inscrites à ce plan. Ces informations sont issues d'un processus interne rigoureux de reddition de comptes auprès du comité de direction et du conseil d'administration que l'organisation a pris soin de mettre en place.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL A

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel

Geste 1.1 | Sensibiliser et former le personnel de RECYC-QUÉBEC aux principes du développement durable

Suivi En cours

Geste 1.2 | Rendre disponible une trousse d'accueil électronique sur l'intranet rassemblant toutes les informations nécessaires pour les nouveaux employés de RECYC-QUÉBEC

Suivi En cours

Geste 1.3 | Diffuser les engagements de RECYC-QUÉBEC envers la démarche de développement durable

Suivi En cours

Indicateur

Nombre d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable

Cibles 100 % du personnel sensibilisé d'ici 2011
50 % du personnel formé d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Mise en place d'un programme d'intégration des employés comportant une session d'information sur la démarche gouvernementale et le plan d'action de développement durable (32 % des nouveaux employés en 2009-2010 et 88 % des nouveaux employés depuis la mise en place du programme d'intégration ont eu une session d'information sur la démarche de développement durable d'une durée d'une heure)
- Réalisation de plusieurs activités de sensibilisation auprès du personnel

- Participation à plusieurs formations du Bureau de coordination de développement durable (BCDD) sur le cadre de gestion environnementale, la reddition de compte, la prise en compte des principes, les événements écoresponsables, etc.
- Diffusion du Plan d'action à l'aide du site Internet de RECYC-QUÉBEC

2 Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC

Geste 2.1 | Collaborer à la révision du guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants d'établissements

Suivi En cours

Geste 2.2 | Réaliser un guide de la gestion des matières résiduelles au travail

Suivi Complété

Geste 2.3 | Utiliser différents moyens de communication pour promouvoir et expliquer la démarche de développement durable et inviter la clientèle à réagir

Suivi À venir

Indicateur

Nombre d'activités de communication

Cible Trois activités par an jusqu'en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Réalisation d'une conférence sur la réduction à la source au Salon des TEQ
- Publication du guide *Déchet zéro au boulot* sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC, lequel fut mis à la disposition notamment des ministères et organismes gouvernementaux
- Tenue de 60 sessions d'information VISEZ Juste! dans les ministères et organismes
- Réalisation d'une conférence à Montréal et à Québec pour présenter les outils de RECYC-QUÉBEC en gestion des matières résiduelles aux ministères et organismes

3 Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable

Geste 3.1 | Faire connaître les organisations s'étant engagées et ayant entrepris une démarche de développement durable, au moyen des outils existants (site Internet, bulletins, répertoires, etc.)

Suivi À venir

Indicateur

Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC

Cible Dix organisations par an jusqu'en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Aucun résultat prévu en 2009-2010

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL B

Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable

4 Proposer de nouvelles approches pour les programmes en visant le support et la reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

Geste 4.1 | Soutenir les entreprises qui favorisent l'écoconception par la création d'une reconnaissance Réduction à la source

Suivi Complété

Geste 4.2 | Réaliser des projets de recherche sur des technologies de mise en valeur des matières résiduelles et le développement des marchés

Suivi En cours

Geste 4.3 | Mettre en place dans les universités des bourses pour des recherches et essais sur les 3RV

Suivi Complété

Geste 4.4 | Effectuer une veille sur des initiatives de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles et diffuser les meilleures pratiques

Suivi En cours

Indicateur

Nombre d'implications dans des initiatives (ex. : recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

Cible Trois implications par an jusqu'en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Mise en place et remise de la reconnaissance Réduction à la source du programme ICI ON RECYCLE!
- Soutien au concours Design et production Écodurables du CEMR
- Collaboration avec le BNQ pour l'élaboration d'un programme canadien de certification des produits et matières compostables
- Collaboration avec le BNQ pour l'élaboration d'un programme québécois de certification des sacs en plastique recyclables
- Mise en place et remise de bourses d'études supérieures pour des recherches et des essais portant sur les 3RV pour un total de 27 000 \$
- Publication du rapport *Réduire à la source : État de situation et pistes d'action*
- Réalisation d'une étude sur la définition de critères de valorisation des matières résiduelles
- Mise sur pied d'une table de concertation sur la réduction à la source et contribution aux travaux

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL C

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

5 Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action

Geste 5.1 | Réduire l'impact des transports par différents moyens

Suivi En cours

Geste 5.2 | Appliquer des critères écoresponsables aux événements organisés ou soutenus par RECYC-QUÉBEC

Suivi En cours

Indicateur

Nombre de mesures du plan d'action de gestion environnementale appliquées

Cible 100 % des mesures efficaces d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Comptabilisation des émissions de GES et évaluation des habitudes de transport pour les déplacements domicile-travail du personnel
- Utilisation du système de visioconférence
- Réalisation d'études de caractérisations des matières résiduelles aux deux places d'affaires de la Société (débutées en 2009-2010)

6 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

Geste 6.1 | Revoir les outils d'acquisition de biens et services pour intégrer des exigences d'écoresponsabilité

Suivi En cours

Geste 6.2 | Contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux (cibles des différentes politiques gouvernementales)

Suivi En cours

Indicateurs

Nombre de mesures permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

Cible Trois mesures par an jusqu'en 2013

Nombre de mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux implantées à RECYC-QUÉBEC

Cible Quatre mesures par an jusqu'en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010¹

- Inscription des responsables des acquisitions de RECYC-QUÉBEC au Babillard électronique du Service de la valorisation des surplus du CSPQ et consultation au besoin
- Adhésion au processus de certification LEED CI pour aménagements intérieurs durables
- Réemploi favorisé systématiquement dans les choix d'acquisitions

1 Plusieurs mesures déjà en place : (1) visioconférence accessible à 100 % des employés, (2) 100 % des employés ont accès à un système de gestion des matières résiduelles incluant les matières organiques compostées sur place (Montréal) ou pris en charge par la collecte municipale (Québec), (3) aucune bouteille d'eau vendue ou offerte sur place (eau dans des cruches), refroidisseur d'eau sans bouteille connecté à l'aqueduc, (4) impressions recto-verso automatisées sur l'ensemble des appareils d'impression, (5) mesures favorisant le réemploi pour les cartouches d'encre, les TIC, les fournitures de bureau, le mobilier, etc.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

7 Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et l'écoconception

Geste 7.1 | Réaliser avec des partenaires des analyses de cycle de vie sur des problématiques ciblées

Suivi En cours

Geste 7.2 | Améliorer la prise en compte des principes du développement durable dans les applications de responsabilité élargie des producteurs (Éco-peinture, SOGHU, Éco Entreprises Québec (collecte sélective), etc.)

Suivi En cours

Indicateur

Nombre d'interventions (ACV, RÉP) contribuant à la promotion de la responsabilité élargie du producteur ainsi qu'à l'écoconception

Cible Cinq interventions d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Réalisation de deux activités de promotion de l'ACV auprès de l'industrie brassicole et des producteurs de l'industrie de l'électronique
- Amorçage de trois projets d'ACV portant sur le réemploi et le recyclage des TIC, les types de contenants de bière et différents scénarios de fin de vie des filières des plastiques et des fibres
- Réalisation de six conférences dans des forums spécialisés et quatre chroniques télévisées pour le grand public
- Co-organisation, soutien financier et accueil de la conférence du *Canadian Stewardship* ayant pour thème « La responsabilité élargie durable »
- Publication d'un mémoire au CCME intitulé *Analyse et propositions sur le document Vers un plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs*
- Formation d'une équipe dédiée à la RÉP à RECYC-QUÉBEC
- Collaboration étroite avec le MDDEP pour l'analyse des mémoires sur le Projet de règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

8 Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique

Geste 8.1 | Collaborer avec le MDDEP pour documenter les enjeux liés à la valorisation à l'égard de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et établir des critères de performance

Suivi En cours

Geste 8.2 | Informer des différentes technologies de valorisation et de leurs impacts

Suivi À venir

Indicateur

Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation

Cible Quatre actions d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Réalisation d'une étude sur la définition du concept de valorisation
- Réalisation d'une étude pour le développement de scénarios de gestion des matières organiques en fonction de quelques profils régionaux typiques du territoire québécois

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

9 Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

Geste 9.1 | Intégrer à la politique de placements de la Société des critères de développement durable faisant en sorte que la Société ne détienne pas dans son portefeuille des instruments financiers n'étant pas compatibles avec ses valeurs et sa mission

Suivi Complété

Geste 9.2 | Introduire des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale dans des programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC

Suivi À venir

Indicateurs

Identification de critères de développement durable pour la politique de placements

Cible Révision de la politique de placements en 2009

Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC

Cible Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Adoption de la nouvelle politique de placement de RECYC-QUÉBEC répondant aux normes gouvernementales

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

10 Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux

Geste 10.1 | Évaluer, avec des partenaires, des produits en fonction d'attributs environnementaux (matériaux, énergie, recyclabilité, cycle de vie)

Suivi En cours

Geste 10.2 | Promouvoir les avantages de l'utilisation de produits à contenu recyclé ou valorisé (agrégats, compost) auprès des responsables des achats des différentes organisations et des consommateurs

Suivi En cours

Geste 10.3 | Documenter la problématique d'une meilleure identification de produits et faire connaître la position de RECYC-QUÉBEC auprès des organismes concernés (étiquetage, certification, producteurs, etc.)

Suivi En cours

Indicateur

Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation

Cible Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Réalisation d'une étude sur l'opportunité de développer un dispositif de reconnaissance des produits à contenu recyclé
- Amorce de deux ACV sur les types de contenants de bière et les boîtes pour la récupération des contenants consignés

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

11 Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités

Geste 11.1 | Proposer dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux, des critères d'écoconception pour les entreprises qui pourraient éventuellement servir à établir une tarification conséquente avec les 3RV

Suivi En cours

Geste 11.2 | Établir, avec des partenaires, des critères de performance pour la redistribution des sommes d'argent aux municipalités (compensations pour la collecte sélective et redevances à l'élimination)

Suivi En cours

Indicateur

Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination

Cible Application des critères de performance en 2010

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Collaboration avec le MDDEP pour l'établissement de critères de performance pour la redistribution des sommes d'argent dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective
- Compensation 2007-2008 pour la collecte sélective selon les critères de performance établis
- Participation au comité technique et au comité de gestion sur les redevances à l'élimination
- Collaboration avec le MDDEP pour l'établissement de critères de performance pour la redevance à l'élimination

12 Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable

Geste 12.1 | Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables

Suivi En cours

Indicateurs

Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables

Cible Réalisation de l'étude en 2009

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Réalisation d'une étude préliminaire sur les produits jetables en vue de proposer et d'établir un droit environnemental

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité

OBJECTIF ORGANISATIONNEL E

Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR

13 Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité

Geste 13.1 | Examiner avec le MDDEP l'opportunité d'augmenter la redevance à l'élimination et collaborer afin d'adapter les versements en fonction des réalités régionales

Suivi En cours

Geste 13.2 | Reconnaître les municipalités performantes à l'égard de la gestion des matières résiduelles en tenant compte des particularités des régions

Suivi En cours

Geste 13.3 | Accompagner quelques municipalités dans leurs actions visant à assurer l'adhésion et la participation des citoyens aux efforts de réduction, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles (ex. incitation « Payez ce que vous jetez »)

Suivi À venir

Indicateur

Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue

Cible Trois municipalités par année jusqu'en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2009-2010

- Participation aux travaux des comités de gestion et technique du programme de redistribution des redevances du MDDEP (en continu)
- Remise de quatre mentions honorifiques au Défi municipalités 2009 dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets organisée par Action Re-Buts

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2013 de RECYC-QUÉBEC sur le site www.recyq-quebec.gouv.qc.ca

Règles en matière de gouvernance

En plus de sa loi constitutive, la Société québécoise de récupération et de recyclage est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Rapport du conseil d'administration

La Loi constituant la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) stipule que le conseil d'administration doit être composé de onze membres, dont le président et la présidente-directrice générale. Ceux-ci siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux, à l'exception de la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société.

Les membres du conseil d'administration réunissent des compétences et des expertises dans de nombreux domaines, notamment en environnement, gestion, comptabilité et vérification, économie, communication, optimisation des ressources, développement des affaires, planification stratégique, affaires gouvernementales, juridiques et municipales, marketing et ressources humaines.

Au cours de l'année 2009-2010, les membres du conseil d'administration ont siégé à huit reprises. Les séances du conseil se sont tenues aux dates suivantes : 9 avril 2009, 20 mai 2009, 18 juin 2009, 3 septembre 2009, 5 novembre 2009, 17 décembre 2009, 28 janvier 2010 et 4 mars 2010. Le taux de présence est de 97 %.

Pour s'acquitter de son mandat conformément à la loi, le conseil est assisté notamment de trois comités statutaires soit, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines.

Les comités du conseil ont tenu 21 réunions distinctes de celles du conseil, avec un taux de présence de 88 %. Après chaque réunion, les comités ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité de superviser la gestion et les affaires de la Société. Le conseil s'est penché cette année sur le nouveau plan stratégique de la Société. Cet exercice a demandé l'implication assidue de ses membres, des membres de la direction, des employés et des partenaires. Le conseil a adopté le plan stratégique couvrant la période 2010-2015. Le conseil a aussi approuvé les règles de gouvernance de la Société et veille à la conformité de leur application, notamment concernant les nombreuses décisions requérant son approbation telle l'adoption des politiques, des ententes ou des contrats. Le conseil, ayant préalablement approuvé les codes d'éthique applicables à ses membres et dirigeants, et aux employés, s'assure du respect de ceux-ci. Il a adopté les critères d'évaluation de son fonctionnement, les critères d'évaluation de ses membres, ainsi que ceux applicables à la présidente-directrice générale. Il a révisé la composition de ses comités. Le conseil s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue de ses membres. D'autre part, le conseil a approuvé les états financiers, le rapport annuel d'activités, le budget annuel d'exploitation et le plan triennal de vérification interne. Le conseil s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions. Enfin, le conseil a approuvé la nomination des principaux dirigeants de la Société.

Présences des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

Nom des membres	Conseil d'administration (8 séances)	Comité de gouvernance et d'éthique (3 séances)	Comité des ressources humaines (7 séances)	Comité de vérification (7 séances)	Comité ad hoc consigné (4 séances)
José P. Dorais	8				
Ginette Pellerin	8	3		5 **	1
Cynthia Biasolo	8	2 **	6	6	4
Ginette Bureau	8				
Monique Laberge	8		6		
Isabelle Perras	3 *	1 *			
François Goyette	3 *		2 *		
Gaétan Laflamme	3 *			2 *	
Richard Legendre	8	2			
Christian L. Van Houtte	6		6	7	4

* Membre du conseil depuis le 18 novembre 2009 et des comités depuis le 17 décembre 2009

** Membre jusqu'au 17 décembre 2009

Les administrateurs ont fait preuve d'assiduité. À moins de circonstances indépendantes de leur volonté, ils ont participé tout au long de l'année aux diverses réunions de travail du conseil et des comités.

Sommaire de la rémunération versée aux cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice 2009-2010

Nom	Titre	Salaire de base	Programme de rémunération variable *	Autres avantages
Ginette Bureau	Présidente-directrice générale	131 031 \$	- \$	530 \$
Line Bérubé	Vice-présidente – Administration et programmes	119 793 \$	- \$	3 116 \$
Jeannot Richard	Vice-président – Opérations et développement	119 039 \$	- \$	1 016 \$
Guy Tremblay	Directeur – Développement	95 379 \$	- \$	503 \$
Mario Laquerre	Directeur – Programmes	82 618 \$	- \$	- \$

* Dans le cadre du programme de rémunération variable alors en vigueur, et en suivi de l'évaluation de l'année financière 2008-2009, un montant de 20 000 \$ sera réparti et versé au courant de l'année financière 2010-2011.

Les rapports des comités du conseil

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Présidente : **Ginette Pellerin**

Membres : **Cynthia Biasolo** (membre jusqu'au 17 décembre 2009)

Isabelle Perras (membre depuis le 17 décembre 2009)

Richard Legendre

Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Au cours de l'année financière 2009-2010, le comité a tenu trois réunions. Il s'est assuré du suivi de la mise en application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il a effectué une mise à jour du Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage et s'est assuré de son application. Il s'est assuré que le code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société était rigoureusement appliqué ; à cet effet, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été soulevée au courant de l'année et aucun manquement aux codes de déontologie n'a été constaté pendant la même période. Le comité a procédé à l'évaluation de fonctionnement du conseil et du comité. Il a dressé le profil de compétence que doivent posséder les membres du conseil et que détient celui-ci. Il a effectué une révision du programme d'accueil et de formation des membres du conseil et suggéré les recommandations appropriées. Après chacune de ses réunions, il a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité de vérification

Président : **Gaëtan Laflamme** (depuis janvier 2010)

Membres : **Cynthia Biasolo**

Ginette Pellerin (jusqu'en décembre 2009)

Christian L. Van Houtte (président jusqu'en janvier 2010)

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le comité de vérification a tenu sept réunions. Le comité a notamment veillé à l'application des fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il s'est assuré que la direction de la Société maintienne en place des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces. Il a également veillé à la mise en place d'une fonction de vérification interne et a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'un plan triennal de vérification interne ainsi que d'une politique générale sur la sécurité de l'information. Il s'est enfin assuré que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a, de plus, analysé et recommandé l'adoption du budget de l'exercice, révisé les états financiers internes trimestriels ainsi que les états financiers annuels avec le

vérificateur général, puis a recommandé au conseil l'approbation des états financiers de la Société. Il a révisé le rapport du vérificateur général et a veillé au suivi de ses recommandations. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité de ressources humaines

Présidente : **Cynthia Biasolo**

Membres : **Monique Laberge**

François Goyette (membre depuis le 17 décembre 2009)

Christian L. Van Houtte

Le comité des ressources humaines s'est rencontré à sept reprises au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2010. Celui-ci a notamment pour fonction de s'assurer de l'élaboration et de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, incluant un programme de planification de la relève des dirigeants. Le programme étant en développement, le comité assurera son suivi au courant de la prochaine année financière. Il a aussi été attentif à l'importance du rôle des employés au cours du processus de planification stratégique. Le comité a contribué à la sélection de plusieurs postes de dirigeants de la Société. Il a participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et autres conditions d'emplois des dirigeants et des employés de la Société, notamment en relation avec le processus en cours de renouvellement de la convention collective des employés. Il a, de plus, révisé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général et élaboré les critères d'évaluation de ce dernier. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité ad hoc consigne

Présidente : **Cynthia Biasolo**

Membres : **Ginette Pellerin**

Christian L. Van Houtte

Ce comité du conseil, créé en 2009, a pour mandat de se pencher sur les enjeux et orientations liés à la consigne, dans le cadre du renouvellement de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière. Il a tenu quatre rencontres au courant de l'exercice financier. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux réunions du comité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e José P. Dorais



Président du conseil
Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2010 *

M^e José P. Dorais est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Il est associé du cabinet d'avocats Miller Thomson Pouliot et exerce dans le domaine du droit des affaires et du développement durable. M^e Dorais est également président du conseil d'administration de

la Société d'énergie Foster Wheeler Itée, membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec, de celui d'Æterna Zentaris inc. et d'Alliance Films inc.

Ginette Pellerin



Vice-présidente du conseil
Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Renouvellement : 17 janvier 2010
Fin de mandat : 16 janvier 2013
Présidente du comité de gouvernance et éthique
Membre du comité de vérification jusqu'au 17 décembre 2009
Membre du comité ad hoc consigne

Madame Ginette Pellerin est directrice générale du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction de démolition du Québec (3R MCDQ) depuis 1999. Elle est également directrice générale de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada depuis janvier 2010.

Ginette Bureau



Présidente-directrice générale depuis le 16 avril 2008
Nomination au conseil : 5 novembre 2007
Fin de mandat : 15 avril 2013

M^e Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, du droit municipal et du droit environnemental. Elle s'est jointe à

RECYC-QUÉBEC en 1992 et a assumé les fonctions suivantes : secrétaire corporative, conseillère juridique et vice-présidente aux Programmes et exploitation. Au moment de son entrée en fonction à titre de présidente-directrice générale, le 16 avril 2008, elle occupait déjà le poste de façon intérimaire depuis le 5 novembre 2007. M^e Bureau est présidente du conseil de formation de la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, membre du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable et présidente du conseil d'administration de DesÉquilibres.

Christian L. Van Houtte



Membre
Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2008 *
Membre du comité de vérification
Président du comité de vérification jusqu'au 12 janvier 2010
Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité ad hoc consigne

Monsieur Christian L. Van Houtte a été président de l'Association de l'aluminium du Canada de 1991 à 2009. Il a œuvré, depuis 1983, au sein de l'industrie de l'aluminium où il a occupé le poste de vice-président principal de l'Aluminerie de Bécancour jusqu'en 1991. Il a aussi occupé de nombreux postes de direction dans de grandes entreprises. Il siège au conseil d'administration des Œuvres Léger et Exploration Orbite.

* À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Cynthia Biasolo



Membre
 Nomination au conseil : 16 janvier 2007
 Renouvellement : 18 novembre 2009
 Fin de mandat : 17 novembre 2012
 Présidente du comité des ressources humaines
 Présidente du comité ad hoc consigne
 Membre du comité de vérification
 Membre du comité de gouvernance et éthique jusqu'au 17 décembre 2009

Madame Cynthia Biasolo a œuvré au sein de CEDROM-SNI où elle a occupé le poste de directrice du développement stratégique. Elle a été directrice des Communications corporatives et Affaires publiques d'EnGlobe Corporation (EG) et a occupé le poste de directrice adjointe au marketing pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau S.E.N.C.R.L. Pour Bombardier Transport, en Autriche, elle a été gestionnaire des marchés et de la compétition pendant plusieurs années.

Richard Legendre, T. Sc. A.



Membre
 Nomination au conseil : 16 janvier 2007
 Renouvellement : 17 janvier 2010
 Fin de mandat : 16 janvier 2013
 Membre du comité de gouvernance et éthique

Monsieur Richard Legendre exerce en pratique privée comme consultant en veille technologique et concurrentielle au sein du Service d'information industrielle du Québec qu'il a

fondé en 1993. Il est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPG) et est diplômé du Collège des administrateurs. Il siège au conseil d'administration de l'Ordre depuis 1994 où il occupe le poste de vice-président aux affaires professionnelles et juridiques. Il est également représentant du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC au *Canadian Association of Tire Recycling Agencies* (CATRA), dont il a assumé la présidence par intérim de février à octobre 2009.

Gaëtan Laflamme, C.A.



Membre
 Nomination au conseil : 18 novembre 2009
 Fin de mandat : 17 novembre 2012
 Président du comité de vérification

Monsieur Gaëtan Laflamme est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1972. Il a occupé successivement le poste d'associé chez KPMG (1973-1989) puis chez Deloitte Touche (1990-1999). Il est

depuis 1999 comptable agréé associé chez Petrie Raymond. Il est également membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005), d'Alliance Films inc. (2008) et de la Régie des installations olympiques (2008).

Monique Laberge



Membre
 Nomination au conseil : 16 janvier 2007
 Renouvellement : 18 novembre 2009
 Fin de mandat : 17 novembre 2012
 Membre du comité des ressources humaines

Madame Monique Laberge est enseignante depuis 1987. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De

La Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration des organismes suivants : Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et Réseau de l'action bénévole du Québec.

François Goyette



Membre
 Nomination au conseil : 18 novembre 2009
 Fin de mandat : 17 novembre 2012
 Membre du comité des ressources humaines

Monsieur François Goyette participe, à titre de stratège, au développement de plusieurs entreprises de prestige. Il possède une vaste expertise dans les domaines de l'environnement, de l'aviation corporative et de

l'imprimerie. Il a été membre du conseil d'administration de l'Avenue Hébergement communautaire depuis 2004, du Club St-James de Montréal (2008-2010), de l'Hôpital Louis-H.-LaFontaine (2000 à 2009) et de Bélanger Rhéault (2001 à 2003). Monsieur Goyette est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres en exercice de l'École des sciences de la gestion (ESG-UQÀM).

Isabelle Perras



Membre
 Nomination au conseil : 18 novembre 2009
 Fin de mandat : 17 novembre 2012
 Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Madame Isabelle Perras est, depuis 2008, vice-présidente, directrice générale d'Optimum relations publiques, une division de Cossette. Diplômée en administration des affaires de HEC

Montréal, madame Perras a dirigé sa propre firme de relations publiques pendant près de 10 ans et a occupé les postes de directrice des communications pour le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et directrice du cabinet du ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, responsable de la région de Montréal.

CODE DE DÉONTOLOGIE

des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

SECTION I Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :

a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;

b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;

c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;

d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;

e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;

f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;

g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :

I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;

II) soit une personne morale et, selon le cas :
i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,

ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,

iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;

i) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O. II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs ; elles les expliquent et les illustrent de façon indicative.

5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II Interprétation

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.

11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.

17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.

18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION IV Divulgateion

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
- b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
- c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
- b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions ;
- d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie ;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V Dispenses

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION VI Dispositions finales

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code ; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

Membres du comité de direction



**Madame
Ginette Bureau**
Présidente-directrice
générale



**Madame
Line Bérubé**
Vice-présidente
Administration
et programmes



**Monsieur
Jeannot Richard**
Vice-président
Opérations
et développement



**Madame
Carole Villeneuve**
Vice-présidente
Communications



**Madame
Denise Auger**
Directrice
Opérations



**Monsieur
Mario Laquerre**
Directeur
Programmes



**Monsieur
Guy Tremblay**
Directeur
Développement



M^e Stéphanie Nadeau
Conseillère juridique



M^e Marie Tardif
Secrétaire corporative
et conseillère juridique



**Monsieur
Gérald Provost, C.A.**
Directeur
Administration
et finances



**Monsieur
François Villemaire, C.A.**
Responsable de la
vérification interne

Obligations légales

Politique de financement des services publics

Dans le cadre de son budget 2009-2010, le gouvernement du Québec a rendu public la Politique de financement des services publics. Cette politique, qui doit être implantée d'ici 2012, s'applique à tous les ministères et organismes qui offrent des produits et services. Cette politique servira à mettre en place des mécanismes d'indexation des tarifs et à mieux connaître les coûts des services offerts, dans le but d'en refléter davantage la valeur dans un processus tarifaire où l'autofinancement est visé. RECYC-QUÉBEC est une société d'État qui autofinance entièrement ses activités à même différentes sources de revenus du secteur de la gestion des matières résiduelles. Afin de contribuer à cet exercice, RECYC-QUÉBEC met sur pied un comité formé de professionnels de ses différentes directions sous la responsabilité de la vice-présidence Administration et programmes. Ce comité a pour mandat d'établir au cours de l'année 2010 les pratiques en matière de tarification, c'est-à-dire évaluer et réviser selon le cas

les modes de tarification actuels et proposer des initiatives tarifaires en fonction des opportunités qui seront envisagées. Le processus de révision périodique de ces tarifs et la reddition de comptes au gouvernement seront aussi examinés.

L'implantation chez RECYC-QUÉBEC de modalités tarifaires se réalisera d'ici 2012, tel que prévu dans la Politique de financement des services publics.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

RECYC-QUÉBEC a reçu au cours de l'exercice 2009-2010, cinq demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès ») portant sur l'ensemble de ses opérations et certaines de ses dépenses. L'ensemble des demandes d'accès à l'information a été traité dans les délais prévus à la Loi sur l'accès et aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables à la demande d'une personne handicapée.

Trois demandes ont été acceptées et deux ont été partiellement acceptées. La nature industrielle, financière ou commerciale des documents demandés a notamment été invoquée pour motiver les refus. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information pendant la même période. Les diverses politiques relatives à la protection de l'information ont été rendues accessibles à l'ensemble des employés sur l'intranet de RECYC-QUÉBEC.

Documents disponibles sur le site web de RECYC-QUÉBEC

- Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de RECYC-QUÉBEC
- Code de déontologie des employés de RECYC-QUÉBEC
- Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1)
- Politique sur l'acquisition ou de location de biens ou de services par RECYC-QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

2009-2010

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

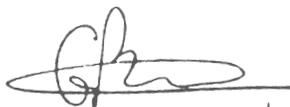
Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les conventions et procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers de la Société ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur précise la nature et l'étendue de cette vérification et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



Ginette Bureau

Présidente-directrice générale



Gérald Provost CA

Directeur Administration et finances

Québec, le 23 juillet 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

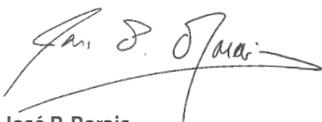
Québec, le 23 juillet 2010

Bilan

Au 31 mars 2010

	2010	2009
		Retraité (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 530 550 \$	1 601 679 \$
Placements temporaires (note 4)	16 714 037	5 837 001
Créances à recevoir (note 5)	10 518 071	9 126 541
À recevoir des organismes de financement agréés (note 6)	49 678 000	43 707 629
Frais payés d'avance	63 150	70 530
	78 503 808	60 343 380
Placements à long terme (note 7)	44 388 585	48 442 029
Immobilisations corporelles (note 8)	629 985	705 059
	123 522 378 \$	109 490 468 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	5 598 587 \$	4 182 889 \$
Sommes dues aux organismes municipaux (note 6)	46 624 000	42 687 525
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	360 722	366 872
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	2 247 079	1 994 018
Produits reportés de programmes (note 12)	1 118 816	-
	55 949 204	49 231 304
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	4 379 010	2 817 482
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	3 564 245	1 820 434
Produits reportés sur consignation	6 976 258	3 800 636
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne (note 13)	8 683 614	8 368 760
	79 552 331	66 038 616
AVOIR (note 3)	43 970 047	43 451 852
	123 522 378 \$	109 490 468 \$

Pour le conseil d'administration,



José P. Dorais
Président



Gaëtan Laflamme
Administrateur

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Résultats et avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
		Retraité (note 3)
Produits		
Droit environnemental sur les pneus – net	20 776 841 \$	25 106 684 \$
Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique (annexe 1)	3 547 727	2 765 764
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 318 548	2 598 743
Produits de placements	2 739 351	2 996 831
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois (note 14)	807 207	-
Transferts du gouvernement du Québec	126 150	479 211
Produits d'organismes industriels (annexe 2)	482 091	525 029
Autres	751 176	240 092
	31 549 091	34 712 354
Charges		
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (annexe 3)	19 394 957	20 340 649
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 4)	1 213 389	1 546 834
Autres contributions non remboursables	1 430 822	993 188
Soutien au système de consignation	1 312 421	771 164
Contributions au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	649 015	-
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	130 943	907 757
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000	-
Traitements et avantages sociaux	4 458 653	3 991 536
Fonctionnement (annexe 5)	2 053 425	1 707 489
Communications, éducation et sensibilisation	347 271	280 277
	31 030 896	30 538 894
Excédent des produits sur les charges	518 195	4 173 460
Avoir au début (note 3)	43 451 852	39 278 392
Avoir à la fin	43 970 047 \$	43 451 852 \$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
		Retraité (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	518 195 \$	4 173 460 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(1 324 986)	(1 080 663)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	6 335	(253)
Amortissement des immobilisations corporelles	256 661	198 787
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(110 651)	184 972
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	449 992	359 347
	(204 454)	3 835 650
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 17)	6 159 194	4 208 698
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 954 740	8 044 348
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	100 489 985	43 404 311
Acquisitions de placements	(95 561 547)	(54 791 654)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(77 271)	(759 434)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	-	253
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 851 167	(12 146 524)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 805 907	(4 102 176)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 438 680	11 540 856
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	18 244 587 \$	7 438 680 \$
Le détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie se lit comme suit :		
Encaisse	1 530 550 \$	1 601 679 \$
Placements temporaires	16 714 037	5 837 001
	18 244 587 \$	7 438 680 \$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

1. Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Impôts sur le revenu

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

La Société gère les Ententes et programmes suivants :

- le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012* ;
- le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec* ;
- les Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q., chapitre V-5.001) ;
- l'Entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut ;
- l'Entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés* ;
- le *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion ;
- le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;
- le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux* fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- le *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011*. Ce programme est le résultat d'un partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Société des Alcools du Québec. Il a pour objectif d'améliorer la performance des centres de tri québécois.

2. Principales conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'entité utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction exige, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Constataion des produits reportés

Les produits affectés sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

2. Principales conventions comptables (suite)

Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique et sommes remboursables

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses*

En vertu de cette Entente, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société. L'organisme représentant les adhérents selon cette Entente, Boissons Gazeuses Environnement, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de l'Entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet à la Société 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'il doit investir dans son *Programme d'amélioration des infrastructures de récupération*. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'Entente, la Société conserve une portion variant de 50 % à 80 % de l'excédent dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'Entente. La portion restante de l'excédent annuel remise à la Société doit être utilisée principalement pour des activités liées à l'information, la sensibilisation et à l'éducation, au développement de marché et de technologies ainsi que pour des incitatifs visant à favoriser et à améliorer la gestion de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique.

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière*

En vertu de cette Entente, les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés dans les registres de la Société selon les déclarations fournies par les adhérents à l'Entente de la bière. Les adhérents à celle-ci s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde doit être utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage principalement en ce qui concerne les contenants consignés ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles.

Conformément aux Ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les produits reportés sont virés aux résultats lorsqu'ils ont été utilisés aux fins prescrites aux Ententes. Les sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne sont établies en vertu des Ententes décrites ci-dessus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

La Société est autorisée à effectuer une retenue n'excédant pas 10 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du *Règlement* et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liés au régime de compensation établi par la *Loi* et le *Règlement*. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au *Règlement* sont encourus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'avoir.

Placements à long terme

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placement. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placement. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

2. Principales conventions comptables (suite)

Transferts du gouvernement du Québec et produits de programmes reportés

Les transferts et l'aide financière affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des Ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 66,91 % au 31 mars 2010 (2009 : 67,34 %), à 77,18 % pour les contenants à 10 ¢ (2009 : 81,79 %) et à 69,99 % pour les contenants à 20 ¢ (2009 : 72,04 %).

De plus, une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. Modifications comptables

Retraitement des états financiers

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ont été retraités afin de comptabiliser les produits du droit environnemental sur les pneus selon les normes relatives aux revenus affectés du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Les produits sont dorénavant inscrits aux résultats en fonction des charges connexes engagées. Le retraitement a résulté en la réduction de 2 252 566 \$ des produits reportés du droit environnemental sur les pneus au 31 mars 2009. L'effet de ce retraitement se résume comme suit :

	2009
Avoir	
Solde déjà établi de l'avoir	41 199 286 \$
Réduction des produits reportés du droit environnemental sur les pneus	2 252 566
Solde retraité de l'avoir à la fin de l'exercice	43 451 852 \$
Résultats	
Excédent déjà établi des produits sur les charges	1 920 894 \$
Augmentation du droit environnemental sur les pneus – net	2 252 566
Excédent retraité des produits sur les charges	4 173 460 \$

4. Placements temporaires

Les placements temporaires, comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande, représentent des billets escomptés, des fonds communs de marché monétaire et des obligations échéant à moins d'un an. La juste valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2010 est de 16 714 037 \$ (2009 : 5 862 211 \$) et les taux de rendement varient de 2,75 % à 5,5 % (2009 : 4,25 % à 5,25 %).

5. Créances à recevoir

	2010	2009
Droit environnemental sur les pneus	3 608 097 \$	3 392 246 \$
Excédent – consignes boissons gazeuses	3 123 057	2 806 684
Consignes bières	1 630 380	1 259 478
Intérêts courus	418 642	653 138
Compensation pour les services municipaux (note 6)	-	544 225
Autres	1 737 895	470 770
	10 518 071 \$	9 126 541 \$

6. À recevoir des organismes de financement agréés

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités à l'égard de la récupération et de la valorisation des catégories de matières visées, soit les contenants et emballages, les imprimés et les médias écrits. Dans le cadre de son mandat, la Société a émis deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que RecyclemédiAs représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de RecyclemédiAs sont sous forme de biens et services.

En vertu d'un décret émis en juin 2010 concernant l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2008 et d'une Entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2008 ainsi que les critères de distribution applicables, la Société a inscrit, au 31 mars 2010, un solde à recevoir de 49 678 000 \$ (2009 : 43 707 629 \$). Des compensations totalisant 46 624 000 \$ (2009 : 42 687 525 \$) ont été inscrites comme dues aux organismes municipaux.

7. Placements à long terme

	2010	2009
Obligations canadiennes 1,25 % à 10,2 % (2009 : 2,2 % à 6,75 %) et échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2014	44 388 585 \$	48 442 029 \$

Au 31 mars 2010, la juste valeur marchande des placements à long terme s'établit à la somme de 44 228 749 \$ (2009 : 49 577 664 \$) alors que les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 141 188 \$ (2009 : 121 943 \$).

8. Immobilisations corporelles

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	555 189 \$	(451 981) \$	103 208 \$	158 102 \$
Équipement informatique	507 794	(344 041)	163 753	181 588
Améliorations locatives	361 383	(74 324)	287 059	327 857
Logiciels	176 746	(153 245)	23 501	53 924
Développement informatique	677 775	(381 050)	296 725	338 500
	2 278 887	(1 404 641)	874 246	1 059 971
Moins : financement externe	(306 738)	62 477	(244 261)	(354 912)
	1 972 149 \$	(1 342 164) \$	629 985 \$	705 059 \$

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail Internet pour la gestion des matières résiduelles.

9. Charges à payer et frais courus

	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	2 816 540 \$	1 959 912 \$
Contributions non remboursables – programmes des pneus	1 964 963	1 105 155
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	119 065	132 187
Traitements et avantages sociaux	695 019	545 951
Sommes perçues d'avance sur contrat	-	52 718
Dépôt sur contrat	3 000	386 966
	5 598 587 \$	4 182 889 \$

10. Transferts du gouvernement du Québec reportés

Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 \$ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Un montant de 120 000 \$ a été octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au cours du présent exercice. Au 31 mars 2010, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 240 000 \$.

10. Transferts du gouvernement du Québec reportés (suite)

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

En vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 \$ pour la mise en œuvre du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 130 943 \$ (2009 : 907 757 \$) dont 86 150 \$ (2009 : 479 211 \$) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 4 553 476 \$, dont 2 032 954 \$ de la subvention du gouvernement. Le *Programme* s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, des engagements subsistent (voir note 18) à l'égard de projets adoptés dont les modalités de paiement ne se sont pas matérialisées à ce jour.

Détail des transferts du gouvernement du Québec reportés

	2010	2009
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	120 000 \$	40 000 \$
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	240 722	326 872
	360 722 \$	366 872 \$

11. Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation

	2010	2009
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	5 330 462 \$	3 627 485 \$
Sommes remboursables aux brasseurs	1 295 627	1 184 015
	6 626 089	4 811 500
Moins le solde à court terme	(2 247 079)	(1 994 018)
	4 379 010 \$	2 817 482 \$

12. Produits reportés de programmes

	2010	2009
Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois		
Aide financière reportée du gouvernement du Québec	815 560 \$	- \$
Aide financière reportée d'organisme externe	280 560	-
Règlement sur la compensation pour les services municipaux		
Produits reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	22 696	-
	1 118 816 \$	- \$

13. Provisions pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

	2010	2009
Pour le remboursement de consignations	6 523 915 \$	6 277 932 \$
Pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 159 699	2 090 828
	8 683 614 \$	8 368 760 \$

14. Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois

Pour l'exercice 2009-2010, les charges du programme totalisent 807 207 \$, incluant les frais de gestion liés à ce programme.

15. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 215 254 \$ (2009 : 195 608 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation

	2010	2009
Créances à recevoir	(1 391 530) \$	Retraité (note 3) (380 623) \$
À recevoir des organismes de financement agréés	(5 970 371)	(40 629 629)
Frais payés d'avance	7 380	6 297
Charges à payer et frais courus	1 415 698	(140 783)
Sommes dues aux organismes municipaux	3 936 475	39 441 715
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(6 150)	(479 211)
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne	1 814 589	1 482 699
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	1 743 811	1 820 434
Produits reportés sur consignation	3 175 622	2 755 434
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne	314 854	332 365
Produits reportés de programmes	1 118 816	-
	6 159 194 \$	4 208 698 \$

18. Engagements

La Société est engagée par des baux à long terme pour la location de locaux administratifs. Le bail actuel de Montréal se termine le 31 octobre 2017 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 494 835 \$ (2009 : 415 875 \$) relativement aux locaux administratifs de la Société. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	488 910 \$
2012	488 910
2013	375 000
2014	399 583
2015	434 000
Années subséquentes	1 121 167
	3 307 570 \$

Le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale* œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, les sommes convenues pouvant être déboursées, selon certaines conditions, à l'égard de projets dûment approuvés totalisent 393 243 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 693 098 \$).

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

ANNEXE 1

Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique

	2010	2009
Boissons gazeuses et autres		
Quote-part de l'excédent des opérations	1 561 529 \$	1 403 342 \$
Redevance et autres produits	568 055	559 662
Autres consignes – nets	493 001	407 686
	2 622 585	2 370 690
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	36 763 654	32 244 407
Remboursements de consignes	(26 648 499)	(24 100 206)
Primes d'encouragement à la récupération	(5 007 490)	(4 402 550)
	5 107 665	3 741 651
Montant remboursable aux brasseurs	(4 486 763)	(3 044 952)
Quote-part de l'excédent des opérations	620 902	696 699
Redevance	269 381	233 756
Incitatif à la récupération	2 444 273	1 572 736
Frais de gestion récupérés	516 368	342 691
Autres produits	249 843	304 626
	4 100 767	3 150 508
Total avant produits reportés sur consignation	6 723 352	5 521 198
Produits reportés sur consignation	(3 175 625)	(2 755 434)
	3 547 727 \$	2 765 764 \$

ANNEXE 2

Produits d'organismes industriels

	2010	2009
Valorisation des contenants de peinture	189 768 \$	187 977 \$
Valorisation des huiles usagées	292 323	337 052
	482 091 \$	525 029 \$

ANNEXE 3

Contributions aux programmes des pneus hors d'usage

	2010	2009
Transport et entreposage	9 820 762 \$	10 720 734 \$
Vidage des sites	5 778 865	6 086 110
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	3 795 330	3 533 805
	19 394 957 \$	20 340 649 \$

ANNEXE 4 Compensation pour les services municipaux de collecte sélective

	2010	2009
Projets pilotes et expérimentation	828 105 \$	525 775 \$
Frais généraux directs	385 284	321 059
Compensation aux organismes municipaux	-	700 000
	1 213 389 \$	1 546 834 \$

ANNEXE 5 Fonctionnement

	2010	2009
Loyers, taxes et assurances	529 612 \$	456 090 \$
Honoraires professionnels et services contractuels	568 868	452 268
Courrier et télécommunications	122 954	123 250
Déplacements	152 877	130 779
Autoroute de l'information	124 454	76 287
Locations, entretien et réparations d'équipements	70 091	71 002
Fournitures et frais divers	60 021	44 810
Représentation, réunions et conférences	85 120	33 850
Formation et perfectionnement	54 321	67 198
Abonnements, documentation et cotisations	22 111	20 337
Amortissement des immobilisations corporelles	256 661	198 787
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	6 335	(253)
Frais liés au déménagement des locaux administratifs	-	33 084
	2 053 425 \$	1 707 489 \$

ISBN (imprimé) : 978-2-550-59213-6 ISBN (PDF) : 978-2-550-59214-3
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010 | Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

La version électronique de ce document est disponible sur le site internet de RECYC-QUÉBEC à www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100,
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié FSC et Éco-Logo,
désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



DEVELOPPEMENT
DURABLE
COLLECTE SELECTIVE
RECYCLAGE
CONSIGNES
REEMPLOI
ENVIRONNEMENT

RECVC-QUÉBEC

Québec



SIÈGE SOCIAL

420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone : 418-643-0394
Télécopieur : 418-643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514-352-5002
Télécopieur : 514-873-6542

LIGNE INFO-RECVC

1-800-807-0678 (sans frais)
514-351-7835 (région de Montréal)

www.RECVC-QUEBEC.gouv.qc.ca
info@RECVC-QUEBEC.gouv.qc.ca

ÉDUCATION
COMPOSTAGE
REDUCTION